



Vous devez prendre rendez-vous directement (avec le résultat de votre examen psychotechnique) auprès d'un médecin agréé.
Listes disponibles sur le site internet de la préfecture
www.deux-sevres.gouv.fr

Indispensable *

Vous vous présenterez à ce rendez-vous avec :

- La **lettre de notification** de l'annulation judiciaire (fournie par la préfecture)
- le **résultat de votre examen psychotechnique** de moins de 6 mois
- une pièce d'identité en cours de validité
- le **questionnaire médical** complété recto/verso, daté et signé
- le certificat médical cerfa 14880*02 PERMIS DE CONDUIRE – AVIS MEDICAL complété par votre numéro de dossier/NEPH, état-civil et votre adresse (partie **1**), motif de la demande (partie **2**), daté et signé au jour de l'examen médical (partie **8**).
Notice explicative disponible sur le site de la préfecture (cerfa n°51676#03)
- la **copie de votre décision judiciaire** (REF 7)
- un règlement de **36 €**, montant de l'examen médical (non pris en charge par la sécurité sociale)

*** Tout dossier incomplet sera rejeté.**

* Pour accompagner le public qui ne dispose pas d'internet, un point numérique est à disposition à la préfecture (4, rue Du Guesclin - Niort - Accueil principal) les **lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 ou par téléphone au 05.49.08.68.68 de 14h à 16h (fermé le mardi)**. L'accompagnement de l'usager est assuré par un médiateur numérique.